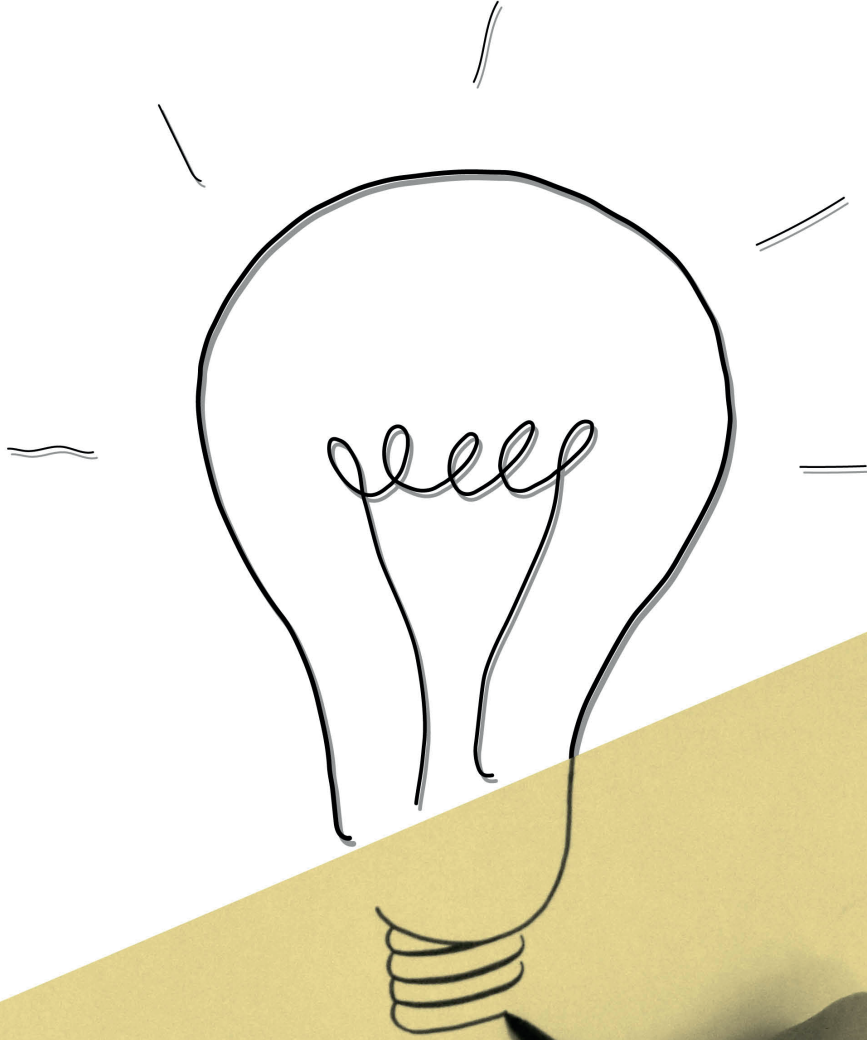


CONCOURS D'IDÉES

MICRO-ARCHITECTURE[S]

ORGANISÉ PAR LE CAUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE - RÈGLEMENT DU CONCOURS
ET RENSEIGNEMENTS : ABRANTONNE@CAUE54.DEPARTEMENT54.FR
INSCRIPTIONS JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE 2019



CABANES DE SENTIER.



CONCOURS D'IDÉES
MICRO-ARCHITECTURE[S]
« **CABANES DE SENTIERS** »

CONCOURS POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/ PAYSAGE/
DESIGN

PROPOSITIONS ARCHITECTURALES POUR LA
RÉALISATION D'UN ABRIBUS CONTEMPORAIN DANS
LE BOURG RURAL DE FOUG

Inscriptions et renseignements :
abrantonne@caue54.departement54.fr

Inscriptions jusqu'au 27 septembre 2019

OBJET DU CONCOURS

L'architecture est de tous les sujets : du méga au micro, de l'urbain à l'hyper-rural. C'est sur la base de ce postulat que le CAUE organise en 2019 la première édition d'un concours d'idées baptisé « Micro-architecture[s] » et intitulé cette année « Cabanes de sentiers ».

Le concours propose à l'étude un site sur **la commune de Foug**, où un important réseau d'anciens sentiers viticoles marque aujourd'hui encore le centre historique et ses abords immédiats. Il propose d'explorer la capacité d'un dispositif architectural à valoriser un paysage local et à en proposer une lecture particulière, en signalant l'entrée d'un sentier.

A la fois objet poétique et sculptural, le projet devra surtout répondre à la fonction actuelle du site : un **abribus** du réseau de transport départemental. En outre, la construction pourra suggérer d'autres usages et traduire une dimension ludique (jeu, balançoire), culturelle (arbre à livre, sensibilisation sur le paysage de coteaux, sa faune et sa flore spécifique), signalétique (indication sur le réseau de sentier et les chemins de randonnée environnants), etc. Les possibilités sont multiples et les usages suggérés devront s'inscrire dans un souci de cohérence architecturale de l'ensemble.

Le site d'intervention étant relativement contraint (6 m² maximum), les projets devront mêler expression formelle, facilité de mise en oeuvre, une attention portée aux détails constructifs et une approche contextuelle fine.

Ce cahier des charge a par ailleurs été construit avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de Foug, dont certains participeront au jury. Ils seront sensibles à plusieurs critères :

- l'utilisation de matériaux naturels et une dimension environnementale affirmée ;
- des propositions colorées et ludiques, pouvant suggérer des usages décalés. Les enfants ont, à titre d'exemple, proposé les idées suivantes : hôtel à insectes, bac à fleurs ou à légumes, etc. ;
- la présence d'au moins deux places assises et d'une poubelle ;
- un budget matériaux de 4000 euros maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Le concours est ouvert aux étudiants en architecture, paysage et design de niveau master ou au-delà ; ainsi qu'aux architectes, paysagistes et designers diplômés. Chacune des candidatures devra impérativement intégrer un architecte ou un étudiant architecte en son sein (à justifier par carte étudiant ou copie diplômes). En cas d'inscription en équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur.

Pour participer, l'inscription est obligatoire avant le 27 septembre 2019. Le formulaire d'inscription (p.6-7) est à compléter et renvoyer par voie électronique (**abrantonne@caue54.departement54.fr**). L'inscription sera confirmée par l'organisateur, qui attribuera à chaque candidat/équipe un **numéro à faire figurer sur les éléments de rendu** permettant d'anonymiser les propositions.

PIÈCES À DISPOSITION DES CANDIDATS

Un certain nombre de documents sera mis à disposition des candidats :

- Fonds de plan cadastral précisant le périmètre d'intervention,
- Photos du site,
- Maquette de mise en page type des A1 attendus.

ÉLÉMENTS DE RENDU ATTENDUS

Dans un souci d'égalité de traitement des candidatures, il est attendu de chaque équipe les mêmes éléments de rendu.

Éléments de rendus attendus :

- Deux planches format A1 vertical (voir gabarit type), contenant :
 - un plan avec abords au 1:20^e ;
 - une élévation avec abords au 1:20^e (selon l'axe indiqué sur plan cadastral) ;
 - un coupe avec abords au 1:20^e ;
 - une axonométrie décrivant le principe constructif du projet (en trois ou quatre étapes de montage) ;
 - deux perspectives de mise en situation (l'une représentant le projet dans un contexte large, la seconde plus rapprochée restituant l'intériorité du projet) ;
- Un maquette du projet, échelle 1:10^e ;
- Une note explicative du projet (5000 signes maximum) sur format A4 pouvant être illustrée ;
- Un dossier numérique avec les documents présentés en bonne définition (300 ppp).

MODALITÉS DE RENDU

Les expéditions (ou dépôt contre récépissé) des documents et des maquettes au CAUE de Meurthe-et-Moselle sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés.

Les maquettes devront quant à elles être conditionnées pour leur transport (boite de taille adaptée avec couvercle).

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes peu soignées ou endommagées, et les dossiers arrivés hors délais.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 4 septembre 2019 : lancement officiel à partir du site internet du CAUE 54,
- 27 septembre 2019 : date limite des inscriptions,
- 15 novembre 2019 : date limite de remise des travaux par les candidats,
- 18 au 30 novembre 2019 : réunion du jury,
- décembre 2019 : proclamation des lauréats, publication et remise des prix.

[Phase optionnelle]

- de décembre 2019 à février 2020 : réalisation des plans d'exécution du projet lauréat, échanges avec le bureau de contrôle en vue de la réalisation du projet.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

PRIX

Le concours prévoit la désignation d'un lauréat qui se verra remettre un prix de 1000 euros, d'un deuxième prix (500 euros) et d'un troisième prix (300 euros). En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire. Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions. Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

COMPOSITION DU JURY

Un jury composé d'une diversité de profils (professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, élus, partenaires institutionnels, grand public) étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par le Président du CAUE de Meurthe-et-Moselle.

Il comprendra :

- des représentants de la commune de Foug,
- des représentants du Conseil Municipal des Jeunes de Foug (ayant participé à la rédaction du cahier des charges),
- un représentant de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- trois professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, dont CAUE.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au CAUE de Meurthe-et-Moselle uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par le code de la propriété intellectuelle, sans limitation de durée).

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions. Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.



« CABANES DE SENTIERS » CONCOURS D'IDÉES MICRO-ARCHITECTURE[S]

Fiche d'inscription

MANDATAIRE

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

ASSOCIÉS (facultatifs)

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

* Joindre une copie de la carte d'étudiant ou du diplôme.



Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

* Joindre une copie de la carte d'étudiant ou du diplôme.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) (nom, prénom du mandataire), m'engage à répondre à l'appel à idées et déclare accepter les conditions de cet appel à idées y compris pour la publication et diffusion des propositions.

Fait àle

Signature du mandataire